

## **Patrick Alasoeur - Nouvelle République**

*Jeudi 23 Octobre 2008*

Directeur de Gestion-Nouvelle République

Pôle 2 : le portage

Recommandation:réduire le taux de charge concernant les salaires de toutes les catégories appartenant aux sociétés de portage(un statut spécifique pour un métier spécifique).

Argumentation:le portage à domicile peut être développé si les coûts et notamment les frais de personnel (porteurs et administratifs...)sont endigués et d'éviter de la sorte la spirale infernale et connue à savoir: "hausse des coûts,augmentation du prix de l'abonnement et à moyen terme perte inexorable des lecteurs".

Ce travail effectué par des porteurs(sans oublier les autres catégories,administratifs,chauffeurs livreurs...) est un travail difficile et pénible,de nuit,6 jours par semaine... avec des salaires bloqués autour du SMIC seule option permettant,à ce jour, de bénéficier des réductions Fillon et donc d'alléger un tant soit peu les frais de personnel.

La rétribution des porteurs et des autres catégories doit être digne et bien au-delà du SMIC(surtout avec le temps partiel) mais malheureusement les lois en vigueur font obstacle à toute hausse salariale.

De ce fait,je préconise un taux de charge à parité égale de 20 % entre la part salariale et la part employeur.

Une meilleure rémunération aura en outre un autre avantage,de réduire et de manière significative, le turn-over constaté dans cette profession ,frein majeur au développement de ce canal de distribution.

Enfin et comme on peut le comprendre,la fidélisation des lecteurs servis par l'abonnement porté passe aussi par la fidélisation des porteurs avec des équipes connaissant bien leur tournée et leurs clients et fatalement ces mesures conduiront à une qualité de distribution performante.

Patrick Alasoeur-Directeur de Gestion-Nouvelle République-